

Déclin de la fécondité des mariages et scolarisation dans les districts valaisans au tournant du vingtième siècle

Autor(en): **Chambovey, Didier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **43 (1993)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Déclin de la fécondité des mariages et scolarisation dans les districts valaisans au tournant du vingtième siècle

Didier Chambovey

Zusammenfassung

Kennzeichen der traditionellen demographischen Entwicklung des Wallis ist eine Kombination von hoher, beinahe maximaler ehelicher Fruchtbarkeit und einer im Vergleich zum europäischen Durchschnitt sehr niedrigen Eherate. Die Ehefruchtbarkeit geht aber auch hier wie überall in Westeuropa in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts zurück. Der Autor befasst sich mit den Auswirkungen der Alphabetisierung und der Schulbildung auf das Reproduktionsverhalten um die Jahrhundertwende. Empfängnisverhütende Praktiken setzten die Bereitschaft voraus, gegen die von der Kirche als gottgewollte vorgeschriebenen Gesetze zu verstossen. Da der öffentliche Schulunterricht unter dem Einfluss der Kirche stand, lassen sich Schulbildung und Fruchtbarkeit nicht statistisch korrelieren. In diesem Punkt weicht das Wallis von der gesamtschweizerischen Entwicklung ab.

1. La révolution démographique

Le déclin de la fécondité des mariages marque un tournant dans l'histoire des populations occidentales. Il s'observe dans toute l'Europe et traduit un changement des attitudes face à la procréation qui emporte la plupart des couches sociales. Si ses dimensions statistiques s'appréhendent aisément, le phénomène n'en demeure pas moins difficile à expliquer car il s'inscrit dans une période de mutations extraordinaires, transformant les techniques de production et les structures sociales des Etats affectés.

Vers 1870, la majorité des nations européennes connaissent une fécondité légitime naturelle, c'est-à-dire un système démographique où le nombre d'enfants déjà nés n'influence pas la décision du couple en matière de procréation. Ce régime implique l'absence de méthodes préventives mises en œuvre à large échelle; de surcroît, les comportements qui règlent

le rythme des conceptions tels que l'allaitement ou la fréquence coïtale ne sont pas motivés par le désir de limiter la taille de la famille. Le bilan initial annonce, dans l'ensemble des régions examinées, un niveau de fécondité maritale modérément élevé¹.

Au tournant du XX^e siècle, le tableau est déjà remanié et le processus de régression de la fécondité s'est engagé de manière irréversible dans la plupart des régions européennes². Ce développement résulte d'un changement radical des modes de reproduction qui amène les couples à contrôler volontairement et efficacement³ leur descendance. En tout état de cause, l'avènement de la famille restreinte postule la connaissance ainsi que la mise en œuvre de procédés anticonceptionnels. Les districts valaisans n'échappent pas à la mouvance générale.

L'indice de Coale Ig⁴ utilisé ici (cf. tableau 1) appréhende la fréquence des conceptions en regard d'un étalon théorique, la fécondité naturelle, concept qui renvoie à l'absence de restriction des naissances dans le mariage. La première échéance à signaler dans l'histoire de la fécondité valaisanne est la date où le déclin se déclenche, c'est-à-dire le moment où le niveau initial d'Ig diminue irréversiblement de 10%. Cet éclairage permet de repérer l'amorce de la transition des modes de reproduction dans tous

1 Cette constatation d'ordre général n'exclut pas l'existence d'exceptions cantonnées dans certains espaces socio-économiques et qui préfigurent les mutations à venir. Pour obtenir de plus amples informations au sujet des groupes sociaux et des communautés qui ont œuvré en précurseurs, le lecteur se reportera aux articles des *Annales de démographie historique*, 1988, qui traitent le thème des «Transitions démographiques», et à la synthèse proposée par M. Livi-Bacci, «Social-Group Forerunners of Fertility Control in Europe» dans *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, 1986, p. 182–200. Plus précisément, il convient de signaler deux cas de populations préindustrielles qui ont adopté un comportement contraceptif: la France rurale de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle (cf. E. van de Walle: *The Female Population of France in the Nineteenth Century, a Reconstruction of 82 Départements*, Princeton, 1974) ainsi qu'une région rurale du Sud de la Hongrie s'étendant de Somogy, au Sud du lac Balaton, à Krasso-Szorény, à la frontière de la Roumanie (cf. P. Demeny: «Early Fertility Decline in Austria-Hungary: A Lesson in Demographic Transition», dans *Daedalus*, 1968, p. 502–522).

2 A. J. Coale et S. C. Watkins: *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton 1986.

3 Une étude de H. le Bras intitulée «Coït interrompu, contrainte morale et héritage préférentiel», dans *Dénatalité, l'antériorité française*, Paris 1986, p. 47–70, démontre que les moyens de contraception mis en œuvre au XIX^e siècle dans le Lot et Garonne s'avèrent aussi efficaces, en terme de naissances évitées par femme mariée, que les dispositifs apprêtés dans la même région en 1975.

4 $Ig = BI / \sum mi \cdot Fi$ où BI est le nombre de conceptions légitimes et mi le nombre de femmes mariées par classe d'âges et Fi le taux de fécondité maritale des femmes huttérites pour ces mêmes classes d'âges. Le schéma de fécondité des Huttérites a été choisi pour saisir empiriquement le niveau et la structure de la fécondité naturelle. Il s'agit d'une secte religieuse protestante radicale dont les membres ont suivi longtemps et scrupuleusement une règle proscrivant toute forme de contraception. Les Huttérites ont tenu des relevés précis des naissances qui se succédaient à intervalles relativement courts car les femmes sevrèrent rapidement leurs nourrissons (cf. J. A. Hostetler: *Hutterite Society*, Baltimore 1974). Le nombre d'enfants qu'aurait une femme mariée à 15 ans et sujette aux taux de fécondité des Huttérites serait de 12,4 (cf. A. J. Coale: «The Decline of Fertility in Europe since the Eighteenth Century as a Chapter in Demographic History», dans *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton 1986, p. 34). La valeur de l'indice Ig varie entre 0 et 1. Un niveau de Ig égal à 0 signifie que les femmes mariées de 15 à 50 ans n'ont pas conçu. Si Ig est égal à 1 leur fécondité se conforme à celle des Huttérites.

Tableau 1. Fécondité maritale (Ig) dans les districts valaisans
(classement par ordre croissant en fonction de la date du déclin de 10%)

	1860	1870	1880	1888	1900	1910	1920	1930	1941	date déclin
Entremont	0,7950	0,7803	0,7041	0,6718	0,6892	0,6455	0,6028	0,5553	0,5318	1879
St-Maurice	0,7484	0,6710	0,7194	0,6551	0,6317	0,5882	0,4899	0,4527	0,4041	1886
Martigny	0,7597	0,7009	0,7304	0,6958	0,6707	0,6234	0,5723	0,4677	0,4371	1894
Monthey	0,8630	0,8428	0,8213	0,7984	0,7798	0,6466	0,5733	0,4478	0,4386	1900
Loèche	0,9639	0,9377	0,9369	0,8765	0,8741	0,7150	0,8043	0,7134	0,6754	1902
Brigue	0,8030	0,7986	0,8448	0,8964	0,7002	0,7559	0,6961	0,6648	0,5838	1902
Sion	0,7623	0,6824	0,7665	0,8182	0,7975	0,7045	0,6296	0,5819	0,5371	1907
Sierre	0,8365	0,8058	0,9024	0,9344	0,9370	0,8167	0,7179	0,5780	0,5157	1908
Conthey	0,7855	0,7323	0,7532	0,7513	0,7634	0,7144	0,6757	0,5845	0,4891	1912
Viège	0,8265	0,9118	0,9122	0,9759	0,9949	0,9211	0,9835	0,8427	0,6722	1927
Hérens	0,7662	0,7318	0,7394	0,7890	0,7933	0,8003	0,8523	0,7929	0,6990	1933
Conches	0,9581	0,8948	0,9813	0,9390	1,0279	0,9245	1,0535	0,9300	0,7508	1936
Rarogne	0,7807	0,8861	0,9020	0,9244	0,8981	0,6563	0,9068	0,9197	0,7732	1937
Valais	0,8066	0,7787	0,8063	0,8068	0,7890	0,7183	0,6966	0,6102	0,5428	1909
écart-type	0,0683	0,0875	0,0909	0,1045	0,1212	0,1036	0,1659	0,1637	0,1197	
coef. var.	0,0833	0,1097	0,1103	0,1266	0,1492	0,1416	0,2256	0,2495	0,2072	

Sources: Les chiffres de 1870 à 1941 sont établis à partir des séries du Mouvement de la population, 1870 à 1945, OFS, Berne. Les chiffres de 1857 à 1860 sont tirés des Archives de l'Etat du Valais, DI 151-154, Rapports des préfets de district, 1857-1860.

les arrondissements du canton. Il s'agit en quelque sorte du premier pas dans la révolution de la fécondité et l'adaptation à la modernité démographique.

Dans son ensemble, le Valais entame la régression de sa fécondité légitime (1909) plus de deux décennies après la Confédération helvétique (1887), chronologie qui le situe dans le giron de l'Autriche (1907) et de la Hongrie (1910), en retard sur la moyenne européenne (1903). Toutefois, le cheminement de la fécondité maritale diffère considérablement selon que l'on considère les arrondissements à déclin précoce, antérieur à 1910, ou les districts tardifs dans lesquels le décrochement n'intervient qu'après 1927 (Viège, Hérens, Conches, Rarogne). Ces dernières régions vivent encore, vers 1930, dans un régime de fécondité naturelle et ne passent la marche d'une transition relativement avancée ($Ig = 0,7$) qu'entre 1939 et 1947. Les trajectoires de la productivité des mariages définissent clairement un Valais à deux vitesses, clivage que la moyenne cantonale masque. Le partage entre les entités où l'homéostasie⁵ traditionnelle domine encore vers 1930 et les zones du Bas-Valais qui affichent des courbes déclives dès

5 La notion d'homéostasie s'entend ici au sens de R. Lesthaegue comme l'état d'équilibre des composantes socio-économiques et démographiques (cf. R. Lesthaegue: «On the Social Control of Reproduction», dans *Population and Development Review*, 1980, p. 430).

1860 (Saint-Maurice, Entremont et Martigny) est saisissant et se traduit par des indices de fécondité maritale variant parfois du simple au double en 1930. Il convient de relever qu'aucun des districts valaisans ne franchit, pendant la période à l'étude, le palier défini par la moyenne des indices suisses. La singularité valaisanne s'exprime ici par un report, très variable selon les espaces, de la modernisation des attitudes face à la conception. A l'instar de l'Europe, le mouvement à la baisse accroît l'écart entre les devanciers et les retardataires. De 1860 à 1941, on ne constate pas de tendance à la convergence des circonscriptions du Vieux-Pays; l'absence d'harmonisation indique que l'on s'y trouve au cœur de la phase de transition en 1941. Il n'empêche qu'à cette échéance tous les districts valaisans sont engagés sur la voie d'une régression irréversible de la fécondité et que la restriction des naissances y déploie ses effets, quand bien même les disparités demeurent importantes.

Aujourd'hui, les démographes s'interrogent encore sur les ressorts de la révolution des attitudes face à la conception. Cette réflexion a été exprimée en diverses théories, souvent étayées par une impressionnante documentation empirique, mais dont aucune ne s'affirme en paradigme dominant. Les facteurs explicatifs les plus communément mentionnés se réfèrent à des changements intervenus dans l'environnement matériel ou immatériel du couple. Ces transformations participent d'un mouvement que l'on a désigné par le terme générique de modernisation. A. J. Coale précise cette approche: «Il y a des sociétés traditionnelles où la fécondité et la mortalité sont élevées ... et des sociétés *modernes* à basses fécondité et mortalité»⁶. Le concept de «modernisation» est un vocable très répandu dans la littérature consacrée à la mutation des comportements procréateurs. Il n'est cependant pas exempt d'ambiguïtés⁷ et peut couvrir l'ensemble des paramètres socio-économiques. On retiendra ici la définition proposée par G. Rocher: «Le développement ou la modernisation est la totalité des actions entreprises pour orienter la société vers la réalisation d'un ensemble ordonné de conditions de vie collectives et individuelles, jugées désirables par rapport à certaines valeurs»⁸.

La littérature démographique suggère une série plus ou moins constante de déterminants de la restriction des naissances. D'une façon générale, les variables utilisées se fondent sur un vecteur commun: le développement socio-économique au sens large, qu'il s'agisse de la modernisation des modes de production et de consommation, de l'urbanisation, des progrès

6 A. J. Coale: «The Demographic Transition Reconsidered», dans *International Population Conference*, Liège, Vol. 1, 1973, p. 53-72.

7 D. Tabutin: *La théorie de la transition démographique comme théorie de la fécondité*, Université catholique de Louvain, 1980, Working Paper N° 93.

8 G. Rocher: *Introduction à la sociologie générale*, 3. *Le changement social*, 1968.

de l'instruction publique, de la montée des institutions extra-familiales ou de la sécularisation. Ces éléments sont pour la plupart en relation et certains exercent un impact direct sur des composantes démographiques telles que la mortalité, la nuptialité et les migrations qui, à leur tour, affectent la productivité des mariages. On s'intéressera ici au rôle joué par la scolarisation dans le processus de transition de la fécondité maritale des Valaisannes.

2. La scolarisation en tant que vecteur de la mutation des attitudes face à la conception

De l'avis général, le niveau d'instruction et le niveau de la fécondité seraient inversement proportionnels pendant la phase de transition. Le raisonnement qui sous-tend cette proposition renvoie à une argumentation disparate, reposant tour à tour sur une logique économique ou socio-culturelle.

1) L'enseignement mobilise les forces physiques et psychiques de l'enfant et réduit sa contribution potentielle aux travaux domestiques et extrafamiliaux. Cette désaffectation ne se mesure pas uniquement par le nombre d'heures de présence en classe mais aussi par le fait que l'élève doit consacrer une partie de son énergie psychique à sa réussite scolaire. L'enfant ne peut plus être considéré comme un bien de production rapidement utile et l'augmentation de la progéniture d'un couple ne garantit plus sa prospérité matérielle à court terme.

L'apparition de l'instruction publique obligatoire bouleverse les principes qui régissent la répartition des revenus dans la famille. L'enfant n'est plus un producteur actuel mais il devient un producteur virtuel, c'est-à-dire qu'il représente un investissement rentable à long terme, aussi bien pour le ménage que pour la société. Les relations intrafamiliales s'organisent pour assurer le succès de cet investissement et sont soutenues, au niveau gouvernemental, par la mise en vigueur de lois destinées à protéger l'enfant et à lui garantir des possibilités de formation minimale. Cette évolution augmente le coût de l'enfant, tant pour la société que pour le ménage; elle implique aussi que l'écolier n'assume pratiquement plus de fonctions en vue de subvenir aux besoins de sa famille pendant la durée des cours.

2) L'instruction généralisée augmente le coût de l'enfant, non seulement par les dépenses en divers frais d'écolage, mais aussi par le fait qu'un écolier doit être en mesure de tenir son rang. Il ne saurait endosser les mêmes vêtements qu'un analphabète intégré très jeune dans le processus de production sans risque de se voir discriminé par rapport à ses cama-

rades de classe. Cet effet de démonstration vient gonfler les frais d'éducation et contribue à diminuer le désir d'avoir une famille nombreuse.

3) L'école est un catalyseur des changements culturels: elle fait découvrir un monde nouveau, autre que l'organisme communautaire traditionnel, dont le fonctionnement postule une certaine forme d'homéostasie démographique⁹. En élargissant l'horizon spatial et social des préoccupations d'un chacun, elle valorise les aspirations à la mobilité professionnelle verticale et horizontale¹⁰. Les valeurs véhiculées par l'enseignement primaire sont souvent celles des classes moyennes¹¹ et bien que toutes les classes de la population soient affectées par la scolarisation, le processus tend à susciter un effet d'imitation et à promouvoir des valeurs exogènes. Cela peut se traduire par l'adoption d'un mode de vie nouveau où l'ambition professionnelle, les besoins d'information et les habitudes de consommation changent. D'une manière générale, la perméabilité aux idées nouvelles, facilitée par l'instruction, même si le message de l'école est conservateur, a tendance à miner la rationalité traditionnelle où la fatalité naturelle et le sacré jouent un rôle prépondérant. Peu à peu, les systèmes conventionnels de justification cèdent le pas face à la mythologie scientifique et à la volonté de maîtriser la nature biologique de l'homme comme n'importe quel autre paramètre physique¹². La voie vers l'individualisme méthodologique est ouverte et les attitudes face à la contraception peuvent changer radicalement dans la mesure où un système de légitimation rationnel et moderne entérine le contrôle de la fécondité.

La scolarisation serait donc un facteur important de la modernisation des comportements, elle en favoriserait l'accomplissement¹³. Il faut cependant se garder de concevoir une adéquation parfaite entre alphabétisation ou enseignement primaire et révolution de la fécondité. En effet, la charnière de transmission entre ces deux variables n'est pas univoque: il convient de distinguer les divers types de scolarisation, leur qualité et la nature des informations communiquées. L'éducation est une variable complexe que l'on ne saurait appréhender par le simple degré d'alphabétisation d'une population. Les études empiriques conduites à ce jour n'ont pas toujours révélé la causalité escomptée.

9 R. Lesthaeghe: «On the Social Control of Reproduction», dans *Population and Development Review*, 1980, p. 430.

10 R. O. Carleton: «Education and Fertility», dans *Education and Population: Mutual Impacts*, Liège 1975, p. 125.

11 J. C. Caldwell: *Theory of Fertility Decline*, Londres 1982.

12 Ph. Ariès: «Two successive Motivations for the Declining Birth Rate in the West», dans *Population and Development Review*, 1980, p. 645-650.

13 R. I. Woods: «Approaches to the Fertility Transition in Victorian England», dans *Population Studies*, 1987, p. 283-311.

Vers 1850, l'analphabétisme est plus répandu en France et en Hongrie que dans les populations des Pays-Bas, de la Scandinavie et des Etats allemands où le déclin de la fécondité maritale se manifeste pourtant plus tardivement. En France, on ne décèle à l'époque aucune association entre scolarisation élémentaire et productivité des mariages. Livi-Bacci découvre, contre toute attente, une corrélation positive entre les deux variables au Portugal¹⁴, de même que Reher et Iriso-Napal en Espagne au tournant du XX^e siècle¹⁵. Ces derniers auteurs suggèrent d'ailleurs que l'alphabétisation n'est pas synonyme d'une plus grande tolérance à l'égard de la contraception mais plutôt le vecteur de l'idéologie dominante dans le système d'enseignement espagnol, à savoir celle de l'Eglise catholique. Ils mettent en garde contre toute interprétation mariant scolarisation et modernisation car, dans le cas d'espèce, une bonne éducation est avant tout le signe d'un comportement traditionnel. Ils appellent l'attention sur le contenu de l'enseignement et le message de l'institution en charge de le transmettre qui dispose, par ce biais, d'un excellent levier pour réaffirmer ou diffuser les valeurs qu'elle reconnaît. R. Lesthaeghe parvient aux mêmes conclusions pour la Wallonie où l'Eglise catholique exerce une emprise totale sur l'enseignement dans les régions rurales et semi-rurales alors que l'alphabétisation est négativement corrélée avec le niveau de fécondité légitime en Flandres¹⁶. En revanche, l'Italie¹⁷ et la Tchécoslovaquie¹⁸ se conforment au schéma escompté, de même que l'Allemagne où l'analphabétisme a toutefois pratiquement disparu au moment de la révolution des attitudes face à la procréation¹⁹. Pour ce qui est de l'Angleterre victorienne, R. I. Woods suggère que la scolarisation des masses contribue à changer l'attitude de l'opinion publique face à la limitation de la famille dans le sens d'une plus grande acceptation²⁰.

F. van de Walle a réalisé une étude basée sur le niveau d'instruction des recrues suisses tel qu'il est perçu au travers de l'examen obligatoire auquel devaient se soumettre les conscrits. Elle en conclut notamment que les régions obtenant les meilleurs résultats connaissent une fécondité maritale moins élevée que la moyenne nationale alors que la relation inverse se vérifie dans les populations les moins instruites. Les deux variables évoluent en sens opposé et le retrait de la fécondité maritale est concomitant

14 M. Livi-Bacci: *A Century of Portuguese Fertility*, Princeton 1971.

15 D. S. Reher et P. L. Iriso-Napal: «Marital Fertility and its Determinants in Rural and in Urban Spain, 1887–1930», dans *Population Studies*, 1989, p. 405–427.

16 R. Lesthaeghe: *The Decline of Belgian Fertility, 1800–1970*, Princeton 1977, p. 193.

17 M. Livi-Bacci: *A History of Italian Fertility during the Last Two Centuries*, Princeton 1977.

18 L. Fialová, Z. Pavlík et P. Veres: «Fertility Decline in Czechoslovakia during the Last two Centuries», dans *Population Studies*, 1990, p. 89–106.

19 J. Knodel: *The Decline of Fertility in Germany, 1871–1939*, Princeton 1974, p. 234.

20 R. I. Woods, *op. cit.* à la note 13.

de l'accroissement du niveau d'éducation²¹. En cela, le cas suisse ne dévie pas de l'hypothèse classique. L'auteur se garde pourtant de dresser un bilan définitif. Elle considère qu'il est difficile de déterminer à quel point une fécondité maritale déprimée est le résultat d'une meilleure éducation et se demande si modes de reproduction et éducation ne sont pas tous deux conditionnés par le processus général de modernisation. Dans certains cantons suisses, les idées libérales et les développements socio-économiques qu'elles ont favorisés, dont les améliorations du système scolaire, se sont répandues dès le début du XIX^e siècle, soit plusieurs générations avant l'institution de l'examen des recrues (1875). La plupart de ces facteurs ont affecté la productivité des mariages et il est très difficile d'isoler leur influence respective. Affirmer que le seul essor de l'enseignement primaire a influé sur les mentalités et promu l'adoption d'une rationalité moderne en matière de procréation relève de la spéculation. S'il est vrai que la scolarisation systématique modifie le statut économique de l'enfant en inversant les flux de richesse au sein de la famille, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est mise en place, dans beaucoup de cantons helvétiques, avant la période couverte par l'étude de F. van de Walle.

3. L'école valaisanne

En Valais, pendant la première moitié du XIX^e siècle, l'enseignement ressort de la haute compétence du clergé. Pour sauvegarder ses prérogatives, ce dernier livrera un combat d'arrière-garde contre l'idéologie libérale préconisant la laïcisation et la démocratisation de l'école. Ces deux objectifs seront néanmoins atteints à l'aube du XX^e siècle²². Pour le propos de la présente étude, il convient de relater avec plus de précision le parcours accompli par l'instruction publique dans le Vieux-Pays de même que l'évolution du rôle tenu par l'Eglise.

Une première tentative de substituer le pouvoir civil à l'autorité séculaire du clergé intervient en 1828. Elle ne vise pas à supprimer toutes les responsabilités de l'Eglise mais simplement à instituer un organe suprême de l'instruction publique, le Conseil d'Education, comprenant autant de clercs que de laïcs. Cette initiative échoue face à l'opiniâtreté des doyens du Haut-Valais qui ne veulent pas céder la moindre parcelle de leurs attributions. La question revient à l'ordre du jour en 1838, sans succès. La loi scolaire acceptée en 1844 est plus conciliante car l'évêque peut partici-

21 F. van de Walle: «Education and Demographic Transition in Switzerland», dans *Population and Development Review*, 1980 p. 463-471.

22 R. Métrailler: *L'école primaire en Valais durant la deuxième partie du XIX^e siècle et son processus de popularisation jusqu'à la veille de la première guerre mondiale*, Mémoire de licence, Fribourg, 1978.

per à la nomination du Conseil d'Education. Par ailleurs, il a le droit d'approuver ou non le règlement des écoles de même qu'un droit de censure sur les ouvrages utilisés. En outre, les curés bénéficient d'un droit de censure au niveau communal. Malgré la timidité des réformes apportées, l'échéance de 1844 marque un pas important vers la sécularisation de l'instruction publique car c'est la première fois que l'on accepte un décret en la matière. Au moment de l'avènement du régime radical, une nouvelle étape sera franchie par la loi scolaire de 1849: la laïcisation complète de l'école. Cependant, le nouveau pouvoir qui n'a pas véritablement de base électorale se heurte à de très nombreuses difficultés dans la mise en vigueur de son programme. Les communes manifestent leur opposition à l'innovation des autorités centrales par un absentéisme de tous les instants; elles ne consentent pas d'efforts particuliers pour exécuter les décisions du législateur. De surcroît, les moyens matériels disponibles sont dérisoires par rapport à l'ampleur de la tâche à accomplir. L'instauration d'un enseignement obligatoire, gratuit et efficace, objectif emblématique du radicalisme, n'est pas atteint dans les faits si bien que la situation catastrophique héritée en 1847 n'est pas assainie. Le désolant bilan initial perdure: «... point de surveillance de la part de l'autorité supérieure, point d'inspection, point de système, point d'ensemble dans l'enseignement, point d'examens réguliers; négligence, abandon complet, découragement partout»²³.

Les hommes d'Etat de l'époque réalisent rapidement qu'il n'est pas possible de rénover l'appareil scolaire sans la collaboration intime du clergé: il s'agit là d'une donnée de fait. D'abord, pour éviter une pénurie de personnel qualifié et pour combler le vide laissé par le départ forcé des jésuites, la garantie de l'existence des congrégations religieuses des chanoines de Saint-Maurice, des capucins de Sion et de Brigue ainsi que des ursulines de Brigue est assurée à condition qu'elles assument une partie de l'enseignement primaire et secondaire²⁴. Ensuite, le Gouvernement réalise qu'il y a totale inadéquation entre les aspirations du Valaisan et les principes législatifs qu'il veut lui imposer: «Une transformation totale et subite de tout un peuple dans ses mœurs et ses habitudes est d'autant moins possible qu'elle serait en opposition avec les lois générales sous l'empire desquelles toute la nature se meut et progresse»²⁵. Le régime radical doit donc transiger, s'accommoder du clergé et des traditions politiques valaisannes; il évite d'ailleurs soigneusement toute intrusion du politique dans l'enseignement pour ne pas choquer les mentalités. L'école n'est pas utili-

23 *Journal du Valais*, 15 mars 1848.

24 P.-M. Rey: *Le régime radical en Valais 1847-1857*, Mémoire de licence, Fribourg, 1971.

25 Archives de l'Etat du Valais, Rapport de gestion du Conseil d'Etat, DI, 1851, p. 27-28.

Tableau 2. Proportion des ecclésiastiques dans le corps enseignant valaisan

	1828	1854	1875	1895	1907
Haut-Valais	82%	55%	21%	12%	0,5%
Centre	26%	18%	13%	16%	6%
Bas-Valais	8%	14%	13%	12%	1%
Valais	53%	37%	15%	13%	2,5%

Sources: R. Métrailler, *op. cit.* à la note 21. Haut-Valais: Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche; Centre: Sierre, Hérens, Sion; Bas-Valais: Conthey, Martigny, Entremont, Saint-Maurice, Monthey

sée comme un levier idéologique et les réformes dont elle fait l'objet se confinent au domaine légal, la principale entérinant l'établissement du contrôle de l'Etat sur l'instruction publique.

La loi de 1873 prévoit la constitution d'un Conseil de l'Instruction publique de cinq membres dont l'un d'entre eux peut être choisi dans les milieux ecclésiastiques. En outre, le curé a l'entrée des écoles et fait partie, sauf empêchement, de la commission scolaire dans la commune où il réside²⁶. Ces mesures sont en quelque sorte une réhabilitation du clergé opérée sous l'impulsion des conservateurs dans le but de réconcilier le peuple avec son Gouvernement. Les vues de L. Courthion révèlent l'étendue des attributions confiées au clergé: «Tenant ainsi dans ses cadres puissants tous les éléments sociaux et politiques de cette nationalité pauvre et nécessairement religieuse, comme le sont les autres populations pastorales et à demi-patriarcales, le clergé se garde bien de laisser échapper le plus puissant des leviers sociaux, celui de l'instruction et de l'éducation»²⁷. Le catéchisme, au même titre que la lecture et l'écriture, est d'ailleurs enseigné dans la quasi-totalité des classes valaisannes²⁸. Les ouvrages utilisés à cet effet peuvent être considérés comme de véritables traités de morale portant sur la plupart des aspects de la vie quotidienne. Ils constituent donc un excellent moyen de propager les préceptes de l'Eglise, d'autant plus qu'il s'agit d'une lecture incontournable.

Bien que progressive, la réforme est en marche et les transformations qu'elle entraîne se lisent notamment dans la composition du corps enseignant où la proportion des clercs ne cesse de reculer (cf. tableau 2). On note une présence des enseignants religieux nettement plus forte dans le Haut-Valais que dans le Bas, même si elle diminue à partir de 1854 et s'aligne sur les paramètres cantonaux dès 1895. Cette situation particulière s'explique aussi par l'attachement séculaire du Valaisan oriental à son Eglise et elle

26 *Recueil des lois, décrets et arrêtés du canton du Valais*, Loi scolaire de 1873, article 39.

27 L. Courthion: *Le peuple du Valais*, Lausanne 1903/1979, p. 150.

28 R. Métrailler: *op. cit.* à la note 22, p. 172.

connote un degré d'intégration très poussé du religieux dans la vie sociale. L'adhésion du Haut-Valais aux réformes de l'instruction publique a passé par le maintien d'un certain droit de regard du clergé. Il n'en demeure pas moins que le corps enseignant est pratiquement laïcisé dans l'ensemble du canton en 1907. Toutefois, on ne peut en conclure un désengagement total de l'Eglise. En effet, après la réorganisation de 1873, la congrégation des marianistes reste en charge de l'école normale. Par ce canal, le clergé peut influencer indirectement le contenu de l'enseignement public et ce, malgré les indéniables conquêtes de la sécularisation.

L'école valaisanne doit aussi être adaptée aux contraintes économiques imposées par l'agriculture de montagne. Le programme des classes, fixé à un minimum de 5 mois avant 1873, est calqué sur le rythme des saisons pour permettre aux enfants de prêter leurs bras à la cellule familiale pendant la période des récoltes (l'été surtout). Mais l'opération ne s'effectue pas sans heurts et «l'école, en tant qu'institution obligatoire, s'annonce comme l'ennemi numéro un de l'entreprise familiale»²⁹. Hormis le coût de l'absence de l'enfant pendant les cours, il faut encore signaler les frais d'écolage auxquels les parents ne peuvent pas toujours subvenir dans un système où l'aide des collectivités publiques n'est que très subsidiaire. Il semble d'ailleurs que le Valaisan de l'époque n'éprouve pas véritablement le besoin de s'instruire. Il en résulte un taux d'absences injustifiées élevé qui s'explique aussi bien par l'insouciance des parents que par le sacrifice matériel que représente l'instruction publique. Dans certains districts au caractère alpin très prononcé, les conditions topographiques constituent un obstacle au déplacement des élèves qui doivent parfois parcourir plusieurs kilomètres à pied pour se rendre à l'école. Si l'on songe que les classes se tiennent essentiellement en hiver, on peut comprendre l'attitude des parents qui se refusent à envoyer leur progéniture braver les multiples dangers (avalanches, froid, etc.) jalonnant l'itinéraire. Les transhumances saisonnières entre différentes stations situées à des altitudes échelonnées constituent une contrainte supplémentaire à l'instauration d'un enseignement cohérent. Ce type de nomadisme s'observe surtout dans les arrondissements de Sierre, de Monthey et d'Hérens. Dans pareilles circonstances, l'assainissement de l'école passe nécessairement par une action des pouvoirs publics. Les réformes introduites en 1873 ne se traduiront par des résultats tangibles que vers la fin du siècle, soit plusieurs décennies après les premières innovations législatives. Cette lente progression est la résultante des multiples résistances opposées aux initiatives du Gouvernement cantonal, qu'il s'agisse de la volonté farouche des communes de sauvegar-

29 R. Métrailler, *op. cit.* à la note 22, p. 89.

der leur autonomie, de la rétivité du clergé et de certains milieux conservateurs ou de l'insuffisance des moyens financiers qu'il est possible d'affecter au développement de la scolarisation dans un contexte de rareté.

4. L'examen des recrues et l'appréhension du niveau d'éducation

La question de l'instruction publique est aussi débattue au niveau national. Il en est ressorti l'article 27 de la Constitution fédérale de 1874 qui représente un compromis entre les velléités des partisans d'une «école fédérale», revendication radicale par excellence, et les vues des défenseurs d'une indépendance complète des cantons. Cette disposition s'inspire des mêmes principes que l'on codifie et cherche à appliquer dans le Valais contemporain:

... «Les cantons pourvoient à l'instruction primaire qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.

Les écoles publiques doivent être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance.

La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations.»

Cette formulation renforce évidemment la position des autorités valaisannes par rapport à leurs administrés et elle leur procure un puissant justificatif pour multiplier leurs efforts. La Confédération est donc chargée d'assurer l'application de la Constitution. A cet effet, le Département militaire fédéral instaure, dès 1875, un examen pédagogique des recrues destiné à tous les jeunes gens de 19 ans et qui se déroule le jour même de leur incorporation³⁰. Cet examen est «le moyen de s'assurer de visu si les prescriptions de l'article 27 de la Constitution fédérale, concernant l'instruction primaire, étaient suivies et respectées partout comme on était en droit de l'attendre»³¹. L'épreuve porte sur quatre matières: la lecture, la composition, le calcul et l'instruction civique. Les résultats font l'objet de publications annuelles au niveau des districts, parfois assorties d'un classement des cantons en fonction de la note moyenne obtenue. Ce procédé ingénieux permet de désigner les régions où la formation primaire est

30 Bien avant que la réglementation fédérale n'entre en vigueur, des examens cantonaux étaient déjà organisés dans de nombreux cantons, parfois depuis plus de vingt ans (cf. P. Bovet: *Les examens de recrues dans l'armée suisse, 1854-1913*, Neuchâtel, 1938). En fait, le Valais est le dernier canton qui introduit un tel examen (cf. R. von Hasenböhler, «Die Entwicklung der pädagogischen Rekrutenprüfungen», *Bulletin du Groupe d'Etude Suisse Armée + Science Sociales*, 3^e année, N° 1, p. 6-14.

31 *Examens pédagogiques des recrues* (Examens de recrues) en 1875: I, Bureau de statistique, Berne.

défaillante et d'inciter les pouvoirs publics cantonaux à prendre les mesures idoines pour remédier à cette incurie. En 1875, le système de cotation prévoit des notes de 1 (bon) à 4 (mauvais). Il sera adapté à partir de 1880 par l'introduction de la note 5 pour pouvoir distinguer les analphabètes. Cette absence de continuité se répercute évidemment sur les statistiques. A ce titre, il faut se garder de comparer les valeurs absolues des chiffres consignés dans les tableaux 4 et 5 avant et en 1879/81, et depuis 1887/89. La nette césure que l'on constate n'est pas le fait d'une modification spectaculaire des performances des recrues valaisannes mais la conséquence du changement de notation. Par ailleurs, les données de 1875 et 1876 souffrent de certaines carences imputables à une organisation déficiente de l'examen et l'on ne saurait considérer qu'elles sont véritablement représentatives³². Pour saisir l'état initial, il convient plutôt de se référer à la période suivante retenue dans la présente étude, à savoir 1879/81. Les résultats n'appréhendent pas à proprement parler le niveau de culture du sujet mais plutôt l'état des connaissances élémentaires que l'enseignement primaire est présumé inculquer. L'examen des recrues disparaîtra provisoirement³³ après l'exercice de 1913, à un moment où les progrès enregistrés partout en Suisse en justifient l'abandon, surtout dans la mesure où son objectif premier, c'est-à-dire l'éradication de l'analphabétisme, a été pratiquement atteint.

5. Résultats des recrues valaisannes

Le verdict des examens pédagogiques doit être considéré avec une certaine prudence. On ne peut exclure que les améliorations observées soient dues au «drill» pratiqué lors des cours préparatoires qui précèdent immédiatement l'épreuve et qui sont conçus en fonction de celle-ci. En Valais, un cours préparatoire est institué en 1888. Il comprend 24 leçons de deux heures (30 leçons à partir de 1895) sur les quatre matières d'examen et est fréquenté par tous les jeunes gens qui se présentent la même année au recrutement. Nul doute que cette mesure contribue à élever les moyennes des conscrits sans pour autant leur inculquer des connaissances durables. Il n'en demeure pas moins que la progression des performances est suffisamment prononcée pour que l'on puisse conclure à une efficacité croissante de l'enseignement primaire. Les tendances qui se dégagent, même si elles sont accentuées par des facteurs qui ne rendent pas tout à fait compte

32 P. Bovet, *op. cit.* à la note 30.

33 L'Examen pédagogique des recrues sera rétabli en 1941 (cf. Ch. Duchemin: «Les examens pédagogiques des recrues (aperçu historique)», dans *Les examens pédagogiques de recrues 1854-1974, Rapport sur les examens pédagogiques de recrues*, Berne, Département militaire fédéral, 1973, p. 25).

Tableau 3. Résultats de l'examen des recrues de 1886 à 1913 en Suisse et dans le canton du Valais

Sur 100 recrues ont obtenu la note:

	période					
	1		2		3	
	1886/95		1896/05		1909/13	
	CH	VS	CH	VS	CH	VS
1 dans plus de deux branches . .	21	12	30	25	39	36
4 ou 5 dans plus d'une branche	14	23	7,5	7	5	3
	différence périodes:					
	2-1		3-2		3-1	
	CH	VS	CH	VS	CH	VS
1 dans plus de deux branches . .	9	13	9	11	18	24
4 ou 5 dans plus d'une branche	-6,5	-16	-2,5	-4	-9	-20

Sources: Examens pédagogiques des recrues (Examens de recrues) de 1875 à 1913, Bureau de statistique, Berne

du phénomène observé, peuvent être considérées, dans leur tournure générale, comme des indications dignes de créance.

En 1875, les statistiques fédérales livrent un constat déplorable pour le Valais. On y découvre un taux d'analphabétisme proche de 50% qui trahit le décalage existant entre les intentions du législateur et les faits. Tout reste à faire et le révélateur de l'examen des recrues servira de catalyseur, justifiant les mesures concrètes qui seront prises à l'avenir: «La situation déficiente très grave du canton justifie en effet pleinement une politique rigoureuse de la part des autorités cantonales à l'égard des administrations communales récalcitrantes et des résistances de toute nature ayant freiné jusqu'ici son action»³⁴. Les effets de cette politique se lisent aisément dans l'amélioration des notes obtenues, depuis 1896 surtout (cf. tableau 3). Si le Vieux-Pays ne rejoint pas la moyenne nationale (pour ce qui est des bons résultats), il n'en demeure pas moins que l'on y enregistre des progrès très sensibles de 1886 à 1913, plus rapides que ceux accomplis dans l'ensemble de la Confédération helvétique. Ce phénomène s'apparente à un effet de rattrapage dans la mesure où le retard à combler en Valais est très important. Jusqu'au début des années 1890, le canton se place d'ailleurs en fin du classement suisse³⁵.

En 1909/13, le Valais ne se singularise plus par des prestations nette-

34 R. Métrailler, *op. cit.* à la note 22, p. 7.

35 X. de Cocatrix: *Examens pédagogiques des recrues en Valais de 1886 à 1906*, Sion, 1907, p. 10.

ment en dessous de la moyenne nationale. Cet aboutissement heureux est largement attribuable à l'effort des autorités publiques qui ont promu le développement d'une école populaire de bonne qualité, surtout à partir de 1875. L'Etat a en effet procédé à une réforme de l'école normale, notamment en augmentant sensiblement la durée des cours. Il s'est aussi doté des moyens financiers pour subvenir aux dépenses occasionnées par la mise en place de l'infrastructure requise, opération qui a permis la réalisation du principe de la gratuité de l'enseignement. La part du canton au financement des écoles communales s'est considérablement accrue pour atteindre plus de 50% en 1913³⁶. La rémunération des instituteurs a été améliorée par l'instauration de primes d'encouragement. A ces aménagements s'ajoutent une répression plus sévère des absences injustifiées de même qu'une augmentation de la durée des cours. Par ailleurs, au moment où le canton entame son démarrage économique, des aspirations nouvelles se font jour et le besoin d'enseignement, dont on pouvait déplorer la quasi-absence auparavant, s'accroît. Cette mutation se lit aussi dans la régression importante de l'absentéisme survenue au tournant du XIX^e siècle. En définitive, l'institution scolaire valaisanne a connu une transformation fondamentale à l'aube du XX^e siècle, concrétisant les objectifs fixés par les idéologues libéraux dès le premier tiers du XIX^e siècle: une école obligatoire gratuite et démocratique, placée sous le contrôle de l'autorité cantonale et affranchie de la tutelle de l'Eglise. Ce dernier objectif, on l'a vu ci-dessus, n'est que partiellement réalisé; les prérogatives des ecclésiastiques sont considérablement entamées de jure mais le clergé dispose cependant de leviers pour continuer à exercer une certaine influence sur l'enseignement.

Vers 1880, les résultats des districts valaisans sont loins d'être satisfaisants. Il existe cependant de fortes disparités entre les arrondissements. Les meilleures performances sont enregistrées à Brigue, Sion et Saint-Maurice, zones ouvertes sur la plaine et qui bénéficient certainement de l'apport de leurs bourgades. Il convient aussi de relever le bon comportement de Conches et de Rarogne, régions essentiellement rurales dont les natifs obtiennent des résultats dignes de mention. Les autres entités se signalent, par des moyennes plutôt modestes, en particulier Conthey, Monthey, Martigny et Entremont où la proportion des recrues ayant obtenu de mauvais résultats est de l'ordre de 50% ou plus en (1879/81) (cf. tableau 4). Sur l'intervalle 1886/95, à l'exception de Conches, aucun district valaisan ne s'approche des paramètres nationaux. Sion et Saint-Maurice occupent toujours une place en vue parmi les meilleurs alors que

36 R. Métrailler, *op. cit.* à la note 22, p. 187.

Tableau 4. Proportion de recrues ayant obtenu de bons résultats (classement par ordre décroissant en fonction des résultats obtenus sur la période décennale de 1886 à 1895)

	1875/76	1879/81	1887/89	1899/01	1909/11	1886/95	1896/05
Conches	25%	54%	7%	33%	41%	19%	31%
Sion	43%	49%	13%	33%	39%	16%	31%
Martigny	45%	33%	12%	23%	37%	15%	25%
Rarogne	23%	45%	8%	29%	29%	13%	27%
St-Maurice	35%	47%	9%	30%	49%	13%	35%
Brigue	33%	43%	9%	21%	32%	11%	22%
Entremont	32%	31%	7%	21%	37%	11%	23%
Hérens	28%	38%	5%	27%	30%	11%	25%
Loèche	25%	40%	5%	15%	34%	10%	20%
Monthey	39%	32%	6%	25%	45%	10%	25%
Sierre	21%	37%	4%	19%	35%	10%	18%
Viège	18%	37%	4%	21%	23%	10%	18%
Conthey	17%	20%	3%	25%	34%	8%	25%
Valais	28%	38%	7%	25%	35%	12%	25%
écart-type	9%	9%	3%	5%	7%	3%	5%
cœf. var.	30%	22%	42%	21%	19%	24%	20%

En 1875/76 et 1879/81 il s'agit de la proportion des recrues qui ont obtenu une note moyenne de 1 à 2,5.

En 1887/89, 1899/01, 1909/11, il s'agit de la proportion des recrues qui ont obtenu la note 1 dans plus de deux branches.

Brigue tend à rétrograder. En fin de classement, si l'on fait abstraction des améliorations qui se sont produites en Entremont et à Martigny, le tableau ne change pas radicalement par rapport à la période initiale. Au cours de la décennie suivante (1896/1905), la progression se poursuit dans tous les districts. Toutefois, seuls trois arrondissements présentent des proportions de bons résultats supérieures à la moyenne helvétique (Saint-Maurice, Conches et Sion). Pour ce qui est de la part des mauvais résultats, on note un recul important dans tous les cas et il ne demeure plus que quatre entités qui se distinguent par des taux supérieurs au paramètre national (Sierre, Martigny, Monthey et Brigue). Les proportions n'excèdent jamais 10% et l'on peut dès lors affirmer que l'analphabétisme est en voie de disparition dans le Vieux-Pays. La tendance persiste jusqu'au moment où les examens pédagogiques sont supprimés (1913) (cf. tableau 5).

Les performances des conscrits ne se différencient pas selon leur origine linguistique. Il n'existe aucun clivage entre les districts germanophones et les districts francophones. On peut donc considérer que la langue n'affecte pas la qualité des résultats et quelle n'est pas associée à la variable scolarisation. Il convient encore de s'arrêter sur un arrondissement qui ne manque pas d'étonner par le succès de ses ressortissants: Conches. Le caractère exclusivement alpin et rural de cette entité laisse pourtant pré-

Tableau 5. Proportion de recrues ayant obtenu de mauvais résultats (classement par ordre croissant en fonction des résultats obtenus sur la période décennale de 1886 à 1895)

	1875/76	1879/81	1887/89	1899/01	1909/11	1886/95	1896/05
Conches	75%	20%	23%	1%	3%	14%	2%
St-Maurice	65%	34%	23%	4%	4%	18%	5%
Sion	57%	30%	25%	4%	4%	19%	6%
Viège	82%	39%	36%	7%	4%	20%	7%
Entremont	68%	54%	29%	5%	2%	22%	5%
Rarogne	77%	29%	38%	2%	3%	22%	3%
Sierre	79%	34%	37%	7%	2%	23%	8%
Loèche	75%	29%	41%	6%	4%	24%	7%
Martigny	55%	49%	28%	8%	3%	25%	10%
Monthey	61%	49%	35%	7%	3%	25%	8%
Brigue	67%	38%	36%	9%	6%	27%	9%
Conthey	83%	57%	33%	6%	3%	27%	6%
Hérens	72%	41%	42%	4%	5%	28%	6%
Valais	72%	40%	33%	6%	3%	23%	7%
écart-type	9%	11%	6%	2%	1%	4%	2%
coef. var.	12%	27%	19%	41%	32%	17%	34%

En 1875/76 et 1879 il s'agit de la proportion des recrues qui ont obtenu une note moyenne de 2,5 à 4.
 En 1880/81 il s'agit de la proportion des recrues qui ont obtenu une note moyenne de 3,5 à 5.
 En 1887/89, 1899/01, 1909/11, il s'agit de la proportion des recrues qui ont obtenu la note 4 ou 5 dans plus d'une branche.

Sources: Examens pédagogiques des recrues (Examens de recrues) de 1875 à 1913, Bureau de statistique, Berne

sager une tournure différente. On pourrait en effet penser que toutes les conditions y sont réunies pour justifier des résultats plus médiocres. Malgré ces prémisses défavorables, les Conchards se singularisent par une réussite largement supérieure à la moyenne cantonale. D'aucuns expliquent ce phénomène par le fait que la durée des cours et l'assiduité des élèves sont souvent proportionnelles à la longueur de l'hiver, proposition accréditée par le faible taux d'absences injustifiées et la qualité de la formation des écoliers de ce district. Tant que l'agriculture locale est immobilisée par la neige, les élèves ne peuvent pas invoquer l'assistance qu'ils doivent à leurs parents pour désertier l'école. Ce raisonnement ne se vérifie cependant pas dans toutes les zones alpines qui comportent d'importants espaces ruraux (Viège, Entremont et Hérens). Il se peut que les mérites de Conches soient dus à d'autres facteurs parmi lesquels le pouvoir des ecclésiastiques n'est pas le moindre. Les natifs de la région se sont toujours signalés par leur attachement et leur obédience au clergé: «La religion est la vie même du Conchard»³⁷. Outre le fait que les clercs sont mieux formés que les instituteurs laïcs, surtout avant que la réforme de

³⁷ Ch. Biermann: *La vallée de Conches en Valais, Essai sur la vie dans une haute vallée fermée des Alpes suisses*, Lausanne 1907, p. 149.

Tableau 6. Coefficients de corrélation fécondité versus scolarisation

	1870	1880	1888	1900	1910
Ig-bon	-0,548**	0,418	-0,339	0,008	-0,493**
Ig-bon 1880		0,418	0,377	0,306	0,243
Ig-bon 1888			-0,339	-0,488**	-0,500**
Ig-mauv.	0,548**	-0,686*	0,407	-0,328	0,080
Ig-mauv. 1880		-0,686*	-0,607**	-0,577**	-0,399
Ig-mauv. 1888			0,407	0,241	0,169

légende:

Ig-bon: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de bons résultats aux mêmes échéances intercensitaires (cf. tableau 4)

Ig-bon 1880: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de bons résultats en 1879/81 (cf. tableau 4)

Ig-bon 1888: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de bons résultats en 1887/89 (cf. tableau 4)

Ig-mauv.: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de mauvais résultats aux mêmes échéances intercensitaires (cf. tableau 5)

Ig-mauv. 1880: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de mauvais résultats en 1879/81 (cf. tableau 5)

Ig-mauv. 1888: corrélation entre la fécondité maritale (Ig, cf. tableau 1) aux échéances intercensitaires et la proportion de recrues ayant obtenu de mauvais résultats en 1887/89 (cf. tableau 5)

* seuil de signification 0,01; ** seuil de signification 0,05

l'école normale ne porte ses fruits, ils sont investis d'une tout autre autorité que les régents qui invoquent la législation cantonale. Dans une communauté villageoise traditionnelle, caractérisée par la grande cohésion de ses institutions et désireuse de préserver son autonomie, le curé est la figure qui dispose du levier le plus puissant contre la désertion de l'école. On peut imaginer que le prêtre joue un rôle important dans l'administration de l'appareil scolaire et que les indigènes admettent volontiers qu'il contrôle le contenu et la qualité de l'enseignement. Dans de telles circonstances, les bons résultats des Conchards se rapportent à des structures sociales séculaires et non pas à la modernisation des comportements.

6. Scolarisation et fécondité maritale

L'association entre la fécondité maritale et la proportion de bons résultats obtenus par les ressortissants des districts valaisans est très variable selon les échéances (cf. tableau 6). Ce n'est qu'en 1870, 1888 et 1910 que le sens de la relation est conforme aux attentes. La faiblesse du coefficient établi en 1888 ne permet pas de tirer des conclusions sur un éventuel lien de causalité entre le niveau d'éducation et la productivité des mariages. Si l'on songe que les statistiques de 1870 sont fragiles, aussi bien pour ce qui

est de la fécondité (Ig) que des notes réalisées à l'examen pédagogique, la seule échéance où un lien cohérent s'observe est celle de 1910. En 1880, la corrélation positive suggère que les arrondissements présentant la plus forte fécondité légitime connaissent les meilleurs taux de réussite alors qu'en 1900 on constate que les deux variables sont statistiquement indépendantes. Ce tableau très contrasté s'explique par de nombreux cas déviants comme les districts de Brigue, Conches, Loèche et Rarogne qui se distinguent en 1880 par des Ig élevés associés à des performances scolaires supérieures à la moyenne cantonale. En 1910, au moment où les attitudes face à la conception ont déjà considérablement évolué dans certaines entités et où la réforme de l'instruction publique produit ses effets, la situation se régularise quelque peu. A titre d'exemple, on peut évoquer les districts d'Entremont, Martigny, Monthey, Sion et Saint-Maurice dont les comportements sont compatibles avec la théorie. Subsistent évidemment des exceptions dont Conches est la plus notoire. La relation entre la fécondité maritale et les prestations réalisées en période initiale (1880 et 1888) ne lève pas l'équivoque. Le sens de cette dernière est toujours contraire aux attentes lorsque les résultats de 1880 sont mis en jeu et conforme lorsque l'analyse s'appuie sur les chiffres de 1888. Il serait hasardeux de dresser un bilan sur une telle base.

La fluidité de la relation laisse entrevoir que l'alphabétisation et les comportements procréateurs sont deux réalités découplées en Valais, même si, en certaines occasions, les statistiques indiquent l'existence d'un lien significatif. Il n'est pas exclu que celui-ci soit conditionné par des facteurs fortuits, totalement étrangers à l'association qui est évaluée. Une certaine méfiance est de rigueur et l'on peut considérer que le mécanisme de transmission entre les attitudes face à la procréation et l'éducation ne fonctionne pas, dans le Vieux-Pays, comme la théorie le suggère. Cet état de fait singularise le Valais en regard de la Suisse où les coefficients de corrélation entre la proportion de bons résultats et la fécondité maritale sont toujours négatifs³⁸. Les régions valaisannes ne se calquent pas sur la régularité helvétique et l'amélioration de la formation élémentaire n'y est pas clairement synonyme de modernisation des modes de reproduction. L'appréhension de la portée de la scolarisation par la proportion de recrues ayant obtenu de mauvais résultats ne livre pas un constat moins ambigu. Les coefficients sont pratiquement symétriques de ceux que les statistiques considérées ci-dessus fournissent et n'autorisent pas plus d'admettre la relation escomptée. La recommandation de défiance s'impose toujours.

38 F. van de Walle: *One Hundred Years of Decline: The History of Swiss Fertility from 1860 to 1960*, Manuscrit.

7. Conclusion

A l'instar de l'expérience d'autres pays ou régions européens comme la Wallonie, le Portugal et l'Espagne, on ne saurait considérer que l'alphabétisation soit un facteur concomitant de la contraction des familles dans le Vieux-Pays. En fait, il y a lieu de s'interroger sur la signification d'une meilleure scolarisation dans un contexte où l'Eglise dispose d'un droit de regard sur l'organisation et le contenu de l'instruction publique. L'augmentation de la durée des cours et la régression des absences injustifiées entraînent effectivement une amélioration sensible des connaissances mais elles n'affectent pas nécessairement les mentalités et les modes de procréation. L'affranchissement des consciences à l'égard des anciennes institutions peut évidemment emprunter d'autres voies que l'acquisition du bagage scolaire nécessaire pour quitter la condition d'analphabète. Dans un système où le catéchisme est une matière qui occupe une place très en vue dans les programmes, on ne peut conclure que l'école fonctionne comme un organe de diffusion de la pensée laïque. Si l'autorité du clergé tend à s'affaiblir pendant tout le XIX^e siècle, il n'en demeure pas moins que les religieux continuent à assurer la formation des instituteurs, transmettant par ce biais le message de l'Eglise jusqu'à la base. On peut donc penser que le renforcement de l'institution scolaire, en tout cas dans sa première phase, n'est pas un vecteur de modernisation idéologique en Valais. Cela ne signifie évidemment pas que les esprits restent imperméables aux idées nouvelles mais simplement qu'il faut chercher ailleurs, en dehors de l'école primaire, les raisons de la transformation des comportements individuels. A ce titre, l'exemple de Conches est le plus éloquent. Les natifs de cette communauté, bien qu'ils bénéficient de la meilleure formation élémentaire, connaissent une fécondité naturelle jusqu'au début des années 1930. Très attachés à leurs traditions, déferents envers les ministres religieux, ils fréquentent l'école avec autant d'assiduité qu'ils calquent leurs attitudes face à la procréation sur les préceptes de la doctrine catholique. Les cas déviants s'avèrent d'ailleurs suffisamment fréquents en Europe occidentale pour que l'on puisse suggérer quelques nuances dans l'approche théorique. F. van de Walle a d'ailleurs démontré, qu'à degré d'éducation égal, les districts catholiques de la Confédération helvétique présentent des indices de fécondité légitime supérieurs à ceux des districts protestants ou mixtes³⁹. Cette situation rappelle un partage connu et renvoie aux différences qui existent entre les messages des deux Eglises en matière de contraception. Il est donc indispensable de sonder le contenu de l'enseignement et les rouages administratifs qui le soutiennent

39 F. van de Walle: *op. cit.* à la note 21, p. 469.

avant de faire rimer scolarisation avec innovation. L'étude de microcosmes peut s'avérer extrêmement fructueuse et démentir des conclusions tirées sur la base d'une analyse macroscopique englobant toutes les régions d'un même pays, sans considération particulière pour les cas spécifiques qui se concentrent dans des sous-ensembles trop petits pour exercer une influence déterminante sur l'association établie à un niveau d'agrégation supérieur. Le Valais présente les caractéristiques d'un tel sous-ensemble et la fluidité de la relation statistique que l'on y observe entre éducation et fécondité maritale suggère que l'explication de la mutation des attitudes face à la conception doit se rechercher ailleurs que dans les conquêtes de la scolarisation élémentaire.